

COMMUNE D'ISBERGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
15 décembre 2023

Date de convocation :
8 décembre 2023

Objet :
Décision modificative budgétaire n° 4 -
dotations aux amortissements

Votes pour : 27
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Etaient présents : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - M. Laurent DANIEL - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - Mme Véronique LUPART - M. Vincent GALLOIS - Mme Caroline BERROD - M. Steve CAMPAGNE - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - M. Pascal GANTOIS - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - Mme Séverine GODART - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Hélène BARRAS a donné procuration à Mme Marie-France VERREMAN ;
- M. Maxime THERY a donné procuration à M. Michaël DELHAYE ;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER ;
- Mme Micheline DAUTRICHE a donné procuration à M. Michel BINCTEUX ;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX ;
- Mme Frédérique SAUVAGE a donné procuration à M. Pascal GANTOIS.

Membres absents : M. Benoît COUPET - Mme Céline COTTREZ.

Madame Aude DERVILLERS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget 2023.

Les dépenses pour études, annonces et insertions suivies de réalisation en investissement sont éligibles au FCTVA. Cependant les études, annonces et insertions non suivies de réalisation doivent être amorties sur 5 ans.

Par conséquent, il convient de prévoir des crédits au chapitre et imputation concernés comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses :

042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

6811 – 01 (ordre) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	+ 3 200 €
---	-----------

011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

615221 – 020 Bâtiments publics	- 3 200 €
--------------------------------	-----------

TOTAL	0 €
--------------	------------

Investissement :

Recettes :

040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

28031 – 01 Frais Etudes	+ 3 200 €
-------------------------	-----------

10 – DOTATIONS, FOND DIV ET RESERVES

10222 – 01 – FCTVA	- 3 200 €
--------------------	-----------

TOTAL	0 €
--------------	------------

Le conseil municipal, après délibération :

- APPROUVE la décision modificative du budget communal comme présentée ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

Délibération affichée le **22 DEC. 2023** , article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique**

le **22 DEC. 2023**

Le Maire,



David THELLIER.